

**Communiqué à l'effet d'informer le marché du retrait d'agrément
de SOFIBUS PATRIMOINE**

Par courrier en date du 22 décembre 2010, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a indiqué à la société SOFIBUS PATRIMOINE que le retrait d'agrément que cette dernière avait sollicité prenait effet au 15 décembre 2010.

A compter de cette date et conformément à sa demande, la société SOFIBUS PATRIMOINE n'est plus agréée en qualité d'établissement de crédit et elle ne sera plus habilitée à financer des opérations de crédit bail immobiliers.

Les contrats de crédit bail immobiliers en cours se poursuivront toutefois régulièrement jusqu'à leur terme.